



ÉCOLE
SUPÉRIEURE
D'ART ET
DE DESIGN
ANGERS

PHOTO
à coller

Formulaire d'inscription année universitaire 2019-2020
Commission d'admission en cours de cursus:
équivalence (1^{er} cycle) ou intégration (2nd cycle)

DATE DE LA COMMISSION : 9 ET 10 MAI 2019

■ IDENTITÉ DU (DE LA) CANDIDAT(E)

Nom : Prénoms :

Nom de jeune fille :

Sexe : Féminin Masculin

Date de naissance : Lieu de naissance : Département ou pays :

Nationalité :

Adresse complète :

Code postal : Ville : Pays :

Téléphone fixe :

Téléphone mobile :

Adresse courriel :

■ DEMANDE D'INSERTION

Option souhaitée : Art

Design

Année d'étude souhaitée : 2 3 4 5

■ ÉTUDES ANTÉRIEURES

Intitulé du baccalauréat (ou équivalent) obtenu :

Série : Année d'obtention: Académie de :

Études post-bac (fournir impérativement les justificatifs)

Année	Classe	Nom de l'établissement	Diplôme préparé ou obtenu

Date :

Signature :

Notice à conserver

Commissions d'admission en cours de cursus Art et Design 9 et 10 mai 2019

■ INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Cette commission est destinée aux élèves déjà inscrit(e)s dans une école d'art agréée par le ministère de la Culture, aux candidat(e)s diplômé(e)s d'un autre cursus artistique français ou étranger.

Les candidat(e)s de l'espace européen doivent justifier, pour leur admission aux semestres 3, 5, 7 ou 9, de 60 crédits européens pour la deuxième année (une année d'études validée), 120 crédits européens pour la troisième (deux années validées) ; 180 pour la quatrième (trois années validées) ; 240 pour la cinquième année. Ces crédits peuvent avoir été obtenus :

- « en France dans le cadre d'un enseignement supérieur suivi dans un établissement d'enseignement supérieur public ou privé (à condition que cet établissement ait été reconnu par l'État ou que le cycle d'études suivi par le candidat dans ledit établissement soit sanctionné par un titre inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au même niveau) ;

- dans un autre État membre de l'Union européenne ou dans un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen dans le cadre d'études suivies dans un établissement d'enseignement supérieur appliquant les règles de l'Espace européen de l'enseignement supérieur.

Les diplômes obtenus hors de l'Union européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen feront l'objet d'un contrôle de leur comparabilité avec les diplômes français ». (Arrêté du 16 juillet 2013)

Les candidat(e)s non francophones doivent justifier au minimum du niveau B2 au TCF (Test de connaissance du français) ou au DELF (Diplôme d'études en langue française). Pour tout renseignement : <www.ciep.fr/tcf>

■ ÉPREUVES DU CONCOURS D'ENTRÉE

Cette commission compétente évalue, lors d'un entretien avec le candidat, le dossier de travaux personnels et apprécie l'effective capacité à intégrer le domaine choisi.

■ CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

- > Le formulaire d'inscription dûment complété et signé ;
- > la photocopie d'une pièce d'identité : carte d'identité ou passeport, titre de séjour en cours de validité (pour les candidats étrangers) ;
- > une lettre de motivation ;
- > un chèque de 50,00 € à l'ordre de DDFIP (droit d'examen définitivement acquis pour la constitution du dossier) ;
- > une photographie d'identité à coller sur le formulaire d'inscription ;
- > un certificat de scolarité du dernier établissement fréquenté ;
- > les photocopies des fiches d'évaluation semestrielle des années précédentes et de l'année en cours ;
- > les photocopies des diplômes et des relevés de notes, en traduction assermentée pour les candidats étrangers (les diplômes chinois doivent être accompagnés du « certificat d'authentification » (Credentials report) délivré par le « China Academic Degrees and Graduate Education Development Center » (CDGDC) ;
- > la copie du certificat de participation à la journée d'appel de préparation à la défense (pour les candidats français) ;
- > pour les candidats étrangers la copie du **TCF ou du DELF niveau B2 minimum délivré** par un des centres agréés par le C.I.E.P. (Centre International d'Études Pédagogiques : www.ciep.fr) ;
- > pour la convocation et les résultats : deux enveloppes 11 x 22 cm libellées à vos nom et adresse ;
- > six timbres autocollants tarif lettre rapide (ne pas les coller sur les enveloppes).

Date limite de réception du dossier : 12 avril 2019. Tout dossier incomplet sera refusé.

■ ENVOI DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers doivent être transmis à l'adresse suivante :
École supérieure d'art et de design TALM-Angers
Soizic Lebrun, responsable pédagogique
72, rue Bressigny
49100 Angers

■ BOURSES

Les demandes de bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux sont à effectuer sur le site Internet du CROUS (*dossier social étudiant*) de l'académie dans laquelle vous étudiez actuellement à partir du 15 janvier 2018.

■ DROITS D'INSCRIPTION

Frais d'inscription à la commission

- > Droit d'examen pour la constitution du dossier : 50,00 € (non remboursable)

Frais d'inscription après réussite à la commission

- > Le conseil d'administration fixe annuellement le montant des droits d'inscription (*délibération n° 274-2015 en date du 9 décembre 2015 - arrêté n°A 29 12 2018*).

Pour l'année universitaire 2018-2019, ils s'élèvent à :

- > Élèves non boursiers : 500 €

- > Élèves boursiers :

- échelon 7 : 230 €

- échelon 6 : 251 €

- échelon 5 : 258 €

- échelon 4 : 274 €

- échelon 3 : 293 €

- échelon 2 : 312 €

- échelon 1 : 335 €

- échelon 0 bis : 353 €

Contact : Soizic Lebrun, responsable pédagogique
Tél. : + 33 (0)2 72 79 86 91, courriel : soizic.lebrun@talm.fr